

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 11 mars 2009

sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc Chevallaz

Préavis 4/2009 Grand'Rue - Remplacement des conduites industrielles, mise en séparatif, réfection de la chaussée et réaménagement de l'espace public

Le Conseil communal de Pully

vu le préavis municipal N° 4-2009 du 28 janvier 2009,
oui le rapport de la Commission nommée pour examiner cette affaire,
vu le préavis de la Commission des finances,

décide

1. d'adopter le projet de remplacement des conduites industrielles, de mise en séparatif, de réfection de la chaussée et du réaménagement de l'espace public de la Grand'Rue, soumis à l'enquête publique du 12 novembre au 11 décembre 2008 ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 743'000.00 TTC, destiné à couvrir les frais nécessaires à la réalisation de ces travaux, montant à prélever sur les disponibilités de la bourse communale ;
3. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses, selon les modalités suivantes :
 - a) travaux des Services industriels
 - sur une période de 20 ans au maximum pour les travaux du réseau d'électricité ;
 - sur une période de 30 ans au maximum pour les travaux du réseau d'eau ;

b) travaux des collecteurs

- par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour le réseau d'assainissement ;

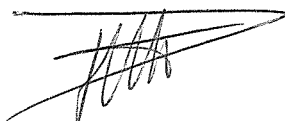
c) travaux des routes et aménagements routiers

- par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour le réseau routier.

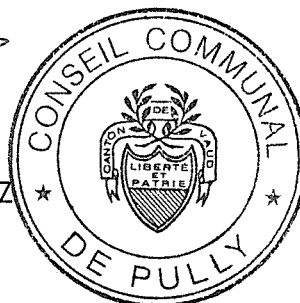
Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le président

La secrétaire



Jean-Marc CHEVALLAZ



Jacqueline VALLOTTON

Pully, le 12 mars 2009